



## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

### COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le **mardi 10 décembre 2024 à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

**Date de la convocation :** Jeudi 5 décembre 2024

Madame Véronique DOITTAU procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.  
Le Quorum étant atteint, Madame Le Maire ouvre la séance à 20h02.

#### **13 membres étaient présents :**

Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Jérôme GALINON ; Alain GALY ; Françoise GARRIGUES ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

#### **05 membres absents ayant donné procuration :**

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION.  
Anne FERRAND a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT.  
Éric GINESTET a donné procuration à Bernard PROUST.  
Georges HENRY a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT.  
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

#### **01 membre était absent :**

Solange HOLLARD

**Secrétaire de séance :** Jérôme GALINON

### ORDRE DU JOUR

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/09/2024**
- 3. DECISION DU MAIRE**

a) Passation d'un marché public à procédure adaptée pour l'aménagement du Cœur de village de la commune de Mons – *Décision du maire n°21/2024* ;

- 4. ADMINISTRATION GENERALE et FINANCES**

- a) Mise à jour du tableau des emplois – *délibération 55/2024* ;
- b) Actualisation des modalités de mise en œuvre des heures complémentaires et supplémentaires - *délibération 56/2024* ;
- c) Avenant n°1 au contrat de santé collective – *délibération 57/2024* ;
- d) Passage d'une délégation de service public vers un marché public pour la gestion et l'exploitation d'un service public périscolaire sur la Commune de Mons - *délibération 58/2024* ;
- e) Demande de subvention au titre de la DETR 2025, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et Adoption du plan de financement du projet de tiers-lieu - *délibération 59/2024* ;
- f) Décision modificative n°03-2024 - *délibération 60/2024* ;

## 5. VIE DE VILLAGE : COMMISSION CULTURE

- a) Convention d'accueil d'un atelier participatif avec l'Établissement Public du Capitole - *délibération 61/2024* ;
- b) Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes - *délibération 62/2024* ;
- c) Modification du règlement intérieur de la salle communale de l'espace Monac - *délibération 63/2024* ;

## 6. ENVIRONNEMENT

- a) Convention d'engagement – Programme Plant'arbre - *délibération 64/2024* ;

## 7. ENFANCE

- a) Modification du règlement intérieur de la Cantine scolaire et signature de la Convention triennale relative à la tarification sociale des cantines scolaires - *délibération 65/2024* ;

## 8. VOEU

- a) Vœu interpellant l'Etat sur les conditions d'accueil des gens du voyage afin d'améliorer leur prise en charge et lutter efficacement contre les installations illicites et leurs conséquences - *délibération 66/2024* ;

## 9. COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

- a) Approbation du rapport des mandataires 2023 de la SPL ZEFIL - *délibération 67/2024* ;
- b) Plan de sauvegarde communal : Présentation du DICRIM ;
- c) Communication du rapport d'activité 2023 du SBHG ;
- d) Communication du rapport d'activité 2023 SDEHG ;

## 10. INFORMATIONS DIVERSES

- a) Suivi des travaux d'aménagement urbain et paysager.

## 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire propose comme secrétaire de séance Monsieur Jérôme GALINON.

**VOTE : Unanimité**

**Madame le Maire présente l'ordre du jour.**

## 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/09/2024

**VOTE : Unanimité**

## 3. DECISIONS DU MAIRE

### a) **Passation d'un marché public à procédure adaptée pour l'aménagement du Cœur de village de la commune de Mons – *Décision du maire n°21/2024***

Madame le Maire décide d'approuver la passation d'un marché public à procédure adaptée (MAPA) pour l'aménagement du Cœur de village de la Commune de Mons. Il s'agit d'un MAPA à tranche ferme, composé d'un lot, avec un prix global forfaitaire. Le délai global maximum prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 5 mois.

Ce marché public à procédure adaptée nomme le cabinet TOPONYMY maître d'œuvre de l'opération.

## 4. ADMINISTRATION GENERALE et FINANCES

### a) **Mise à jour du tableau des emplois – *délibération 55/2024***

Il est proposé au Conseil municipal **de supprimer** le poste suivant :

- Un emploi d'adjoint technique territorial, à 25,25 heures hebdomadaires (poste vacant suite à la radiation de l'agent des cadres de la Commune de Mons).

**VOTE : Unanimité**

### b) **Actualisation des modalités de mise en œuvre des heures complémentaires et supplémentaires - *délibération 56/2024***

Les heures complémentaires et les heures supplémentaires sont des heures effectuées à la demande expresse du supérieur hiérarchique et/ou de l'autorité territoriale. Les heures complémentaires sont les heures faites par les agents à temps non complet, jusqu'à hauteur d'un temps complet. Au-delà de la 35ème heure, il s'agit d'heures supplémentaires. Il est proposé au Conseil municipal de modifier les modalités de compensation des heures supplémentaires en permettant à l'autorité territoriale de choisir, en fonction des situations, de compenser les heures supplémentaires par l'attribution d'un repos compensateur ou par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

**VOTE : Unanimité**

**c) Avenant n°1 au contrat de santé collective – délibération 57/2024**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune de Mons adhère à la convention de participation en Santé mise en place par le CDG31, attribuée à la MNT.

Conformément aux dispositions de la convention de participation en Santé, il est proposé au Conseil municipal d'approuver un avenant relatif à l'indexation automatique de 2,5% des cotisations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**VOTE : Unanimité**

**d) Passage d'une délégation de service public vers un marché public pour la gestion et l'exploitation d'un service public périscolaire sur la Commune de Mons - délibération 58/2024**

Depuis le 01/09/2022, la commune de Mons est liée à l'association LEO LAGRANGE Sud-Ouest, par une délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation d'un service ALAE, pour une durée de trois ans. Ce contrat prendra donc fin en juillet 2025. Dans le cadre du renouvellement de cette procédure, la commune de Mons s'est interrogée sur le choix du type de marché. Il est rappelé que la délégation de service public se différencie d'un marché public, notamment, par le fait que le risque d'exploitation, essentiellement économique, est porté par le titulaire du contrat. Dans le cadre d'un marché pour la gestion et l'exploitation d'un ALAE, ce risque très limité. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal, dans le cadre du renouvellement de la procédure de ce contrat, d'approuver le passage d'une délégation de service public vers un marché public.

**VOTE : Unanimité**

**e) Demande de subvention au titre de la DETR 2025, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et Adoption du plan de financement du projet de tiers-lieux - délibération 59/2024**

Pour faire suite à son projet « Cœur de village », la commune souhaite favoriser la création d'un tiers-lieu, pour conforter l'animation du « Cœur de village ». Ce projet sera coconstruit en partenariat avec les acteurs locaux, et tout particulièrement le Foyer Rural de Mons. Il est envisagé de développer ce tiers-lieu dans les anciennes classes élémentaires laissées vacantes depuis la rentrée scolaire 2024-2025 et sorties du périmètre scolaire. Toutefois, pour accueillir un tiers-lieu, la commune doit prévoir de réaliser les travaux d'aménagement nécessaires pour assurer l'accessibilité au local depuis l'espace public et assurer l'accueil de tous les publics, notamment les personnes à mobilité réduite. Le coût prévisionnel global des travaux comprend le raccordement aux eaux usées sur l'espace public et la parcelle privée de la commune, la création d'un chemin piétonnier, la mise en place d'une rampe d'accès PMR, et des installations liées à l'éclairage et s'élève aujourd'hui à 33 390,14 € HT.

Ce projet est éligible à la DETR 2025. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2025, du Conseil départemental de la Haute-Garonne et d'arrêter un plan de financement du projet.

POSTE DE DEPENSES	HT	TTC
<b>Raccordement des eaux usées sur l'espace public</b>		
<b>TOTAL</b>	7 982,14 €	9 578,57 €
<b>Création du piétonnier</b>		
<b>TOTAL</b>	11 691,37 €	14 029,64 €
<b>Branchement du réseaux eaux usées sur la parcelle privé de la commune</b>		
<b>TOTAL</b>	2 016,63 €	2 419,96 €
<b>Création d'une rampe d'accès PMR</b>		
<b>TOTAL</b>	7 500,00 €	9 000,00 €
<b>Modification de l'éclairage et mise en place d'un éclairage extérieur</b>		
<b>TOTAL</b>	4 200,00 €	5 040,00 €
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>33 390,14 €</b>	<b>40 068,17 €</b>

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POSTE DES RECETTES		2025 (HT)
<b>ETAT - DETR</b>	50,00%	16 695,07 €
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	30,00%	10 017,04 €
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	20,00%	6 678,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>33 390,14 €</b>

**VOTE : Unanimité**

**f) Décision modificative n°03-2024 - délibération 60/2024**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°3, comme détaillé ci-après :

Le budget unique 2024 de la commune prévoit un montant de 100 € sur la ligne 681 relative aux créances irrécouvrables de la cantine. Or, la Trésorerie a informé la commune qu'elle devait provisionner à hauteur de 100% les créances irrécouvrables Cantine de plus de deux ans pour un montant de 2 598,55 €. Il est donc nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires sur la ligne 681, comme détaillé ci-dessous :

<b>Section de fonctionnement</b>			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM n°3
Dépenses article 681	100,00 €	2 500,00 €	2 600,00 €
Dépense article 7392221	5 000,00 €	252,00 €	5 252,00 €
Dépenses article 023	392 459,99 €	- 2 752,00 €	389 707,99 €
Montant total de la section de fonctionnement	1 630 571,60 €	0,00 €	1 630 571,60 €

De plus, le FPIC (article 7392221) avait été provisionné pour un montant de 5 000 €. Il sera en réalité de 5 252 € (montant donné par la Trésorerie fin octobre 2024). Il faut donc augmenter cette

ligne budgétaire de 252 €, comme détaillé ci-dessous :

<b>Section d'investissement</b>			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM n°3
Recettes article 021	392 459,99 €	- 2 752,00 €	389 707,99 €
Dépenses op 26	1 720 605,30 €	- 2 752,00 €	1 717 853,30 €
Montant total de la section d'investissement	2 780 799,94 €	0,00 €	2 778 047,94 €

**VOTE : Unanimité**

## **5. VIE DE VILLAGE : COMMISSION CULTURE**

### **a) Convention d'accueil d'un atelier participatif avec l'Établissement Public du Capitole - délibération 61/2024**

L'Établissement public du Capitole et la commune de Mons s'associent pour organiser un atelier participatif, intitulé « Chanter en chœur », le samedi 14 décembre 2024 à 17h30 dans la salle plurivalente Honorine et Théophile Lasserre. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'accueil d'un atelier participatif avec l'établissement public du Capitole, annexée à la présente délibération.

**VOTE : Unanimité**

### **b) Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes - délibération 62/2024**

La salle des fêtes de la commune de Mons est mise à disposition des différents utilisateurs qui en font la demande pour l'exercice de diverses activités. Les tarifs de location de la salle des fêtes doivent être réactualisés afin de permettre la location de la salle des fêtes en journée pendant les jours fériés et les vacances scolaires uniquement. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes, annexé à la présente délibération.

**VOTE : Unanimité**

### **c) Modification du règlement intérieur de la salle communale de l'Espace Monac - délibération 63/2024**

La salle des fêtes de la commune de Mons est mise à disposition des différents utilisateurs qui en font la demande pour l'exercice de diverses activités. Les tarifs de location de la salle communale de l'Espace Monac doivent être réactualisés afin de permettre sa location en journée pendant les jours fériés et les vacances scolaires uniquement. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur de la salle communale de l'espace Monac, annexé à la présente délibération.

**VOTE : Unanimité**

## 6. ENVIRONNEMENT

### a) Convention d'engagement – Programme Plant'arbre - délibération 64/2024

La commune de Mons souhaite participer au programme Plant'Arbre, de l'association Arbres et Paysages d'Autan (APA) afin de planter autour de la noue paysagère, attenante à l'école, une haie composée d'espèces champêtres dites « de pays ». Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention, annexée à la présente délibération, qui est prévue pour trois ans et qui consiste à définir les engagements des deux parties.

**VOTE : Unanimité**

## 7. ENFANCE

### a) Modification du règlement intérieur de la Cantine scolaire et signature de la Convention triennale relative à la tarification sociale des cantines scolaires - délibération 65/2024

La Commune est éligible au dispositif d'aide de l'Etat à la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires et de soutien au respect des engagements EGAlim. Ce dispositif permet aux familles, ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1000,00 €, de bénéficier d'une tarification à hauteur de 1,00 € par repas et permet à la commune d'obtenir une subvention à hauteur de 3,00 € pour chaque repas facturé à 1,00 €. Pour bénéficier de ce dispositif, il est proposé au Conseil municipal d'une part de modifier la grille tarifaire du règlement intérieur de la commune telle que ci-dessous et d'autre part d'adopter la convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires avec l'Etat, annexée à la présente délibération :

Tranches par coefficient familial CAF	Prix
0-1000	1.00 €
1000-1200	3.20 €
1200-1600	3.80 €
1600-2000	4.00 €
2000-2500	4.20 €
2500-3000	4.40 €
3000 - 3500	4.60 €
Sup à 3500	4.80 €
N°allocataire CAF non fourni	4.80 €
Extérieur commune (pour les tranches supérieures à 1000)	4.80 €

**VOTE : Unanimité**

## 8. VŒU

- a) **Vœu interpellant l'Etat sur les conditions d'accueil des gens du voyage afin d'améliorer leur prise en charge et lutter efficacement contre les installations illicites et leurs conséquences - délibération 66/2024 ;**

L'actualité estivale métropolitaine a été marquée, une fois de plus, par le problème des installations illicites des Gens du Voyage (GDV) et les nuisances qu'elles génèrent. A travers ce vœu, il est proposé au Conseil municipal d'interpeller l'Etat :

- Afin que les procédures d'expulsion concernant les installations illicites soient systématiquement exécutées par les services de l'Etat, avec diligence et dans le respect du cadre légal en vigueur ;
- Afin de demander des moyens suffisants pour que les communes puissent assurer correctement ses prérogatives en matière de police administrative, concernant la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique.

De même, il est proposé de solliciter du Gouvernement et du Parlement la création d'un groupe de travail sur une évolution du cadre législatif.

**VOTE : Unanimité**

## 9. COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

- a) **Approbation du rapport des mandataires 2023 de la SPL ZEFIL – délibération n°67/2024**

En 2023, la commune de Mons détenait des participations au capital dans la Société Publique Locale (SPL) ZEFIL. Le Conseil municipal de la commune de Mons est donc invité à approuver, après débat préalable, le rapport des mandataires 2023 de la SPL ZEFIL.

**VOTE : Unanimité**

- b) **Plan de sauvegarde communal : Présentation du DICRIM ;**

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est le document réglementaire visant à informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés dans leur commune. Il s'agit de présenter le DICRIM au Conseil municipal afin de le diffuser en janvier 2025.

- c) **Communication du rapport d'activité 2023 du SBHG ;**

Ce rapport d'activité est mis à disposition du Conseil Municipal en pièce jointe de cette note de synthèse.

- d) **Communication du rapport d'activité 2023 SDEHG ;**

Ce rapport d'activité est mis à disposition du Conseil Municipal en pièce jointe de cette note de synthèse.



## 10. INFORMATIONS DIVERSES

- a) Suivi des travaux d'aménagement urbain et paysager.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h40.**